

## ARRETE DU CONSEIL DE VILLE

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Comité de fusion du 25 février 2013 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 8 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- sur proposition du Conseil communal ;

### arrête

1. Le principe, pour le Conseil communal, de poursuivre l'étude du projet de fusion de communes concernant Delémont et 12 communes voisines est accepté.
2. La votation populaire aura lieu lorsque l'étude aura été menée à son terme.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Anne Froidevaux

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 27 mai 2013